

CURATIM IF Gel

Produit de traitement du bois gélifié destiné au traitement préventif et curatif des bois contre l'action des insectes xylophages et des champignons lignivores de type Basidiomycètes.

USAGE

Description

CURATIM IF gel est un produit de traitement gélifié thixotropique, destiné au traitement préventif et curatif, par badigeon, pulvérisation et injection, des bois de charpente et d'ossature contre l'action des insectes à larves xylophages, des termites et des champignons lignivores. Il agit par diffusion dans le bois grâce à un solvant spécifique avec un pouvoir élevé de pénétration. Grâce à sa texture gel, il ne coule pas. Après application, il est incolore.

CURATIM IF gel est livré prêt-à-l'emploi en seau de 20 litres.

Domaine d'utilisation

A usage professionnel.

CURATIM IF gel assure la protection des bois de construction de type charpente ou ossature bois, éléments structurels avec un risque accidentel d'humidification.

Il ne peut être appliqué que sur des bois nus (sans finition).

Le **CURATIM IF gel** a une efficacité :

- Préventive contre les insectes à larves xylophages (capricornes des maisons, lyctus, vrillettes), les termites et les champignons lignivores.
- Curative contre les insectes à larves xylophages (capricornes des maisons, lyctus, vrillettes) et les termites.

L'efficacité préventive du **CURATIM IF gel** a été établie suivant la norme EN599 - Durabilité du bois : Critères de performance des produits préventifs de préservation des bois à partir d'essais biologiques, afin de pouvoir assurer une protection du bois contre les risques biologiques de la classe d'emploi 1, 2 et 3.1 telle que définie dans la norme EN335, à partir des essais normalisés :

- Norme EN46 déterminant l'efficacité préventive contre les larves récemment écloses d'*Hylotrupes bajulus*.
- Norme EN 47 déterminant des valeurs toxiques contre les larves de *Hylotrupes bajulus*.
- Norme EN118 déterminant l'efficacité préventive contre les termites de genre *Reticulitermes*.
- Norme EN 117 déterminant des valeurs toxiques contre les termites de type *Reticulitermes*
- Norme EN113 déterminant l'efficacité protectrice contre les champignons basidiomycètes lignivores – seuil d'efficacité
- Norme EN 152 déterminant l'efficacité d'un traitement de protection du bois ouvré contre le bluissement fongique

L'efficacité curative du **CURATIM IF gel** a été établie suivant la norme EN 14528 - Durabilité du bois : Critères de performance de produits curatifs de préservation du bois à partir d'essais biologiques à partir de l'essai normalisé :

- Norme EN1390 déterminant l'action curative contre les larves d'Hylotrupes bajulus - Méthode de laboratoire.

Ces essais d'efficacité ont été effectués après une épreuve de vieillissement accéléré EN73 (épreuve d'évaporation) et/ou EN84 (épreuve de délavage).

MODALITES D'UTILISATION

Le **CURATIM IF gel** est prêt à l'emploi.

Conditions d'application :

- Humidité des bois entre 8 et 18%
- Température : supérieure à 5°C
- Eviter toute application sur bois gelé ou givré.

Pour un traitement préventif :

Application par brossage ou pulvérisation à basse pression de l'ensemble des surfaces.

Pour réaliser un traitement efficace, **CURATIM IF gel** doit être appliqué sur toutes les faces des bois concernés ainsi que les coupes et les extrémités. Il est indispensable de procéder à toutes les déposes permettant d'atteindre les parties cachées.

Rendement : 200 g /m2 ou 1L pour 4 m2

Pour un traitement curatif :

Application par brossage ou pulvérisation à basse pression en insistant sur les parties encastrées, les assemblages et les appuis et par injection en profondeur si nécessaire.

Etape 1 : Travaux préliminaires :

Déterminer au préalable la limite de propagation de l'infestation par les insectes. Dégager les planchers et les habillages en bois pour vérifier les solives et les poutres. Les parties du bois détruites par les insectes doivent être retirées. Les parties affaiblies dans leur section doivent être consolidées par des pièces de bois supplémentaires traitées préventivement si nécessaire ou par d'autres matériaux, ou éventuellement remplacées.

Les morceaux de bois infestés qui ont été retirés doivent immédiatement être mis de côté dans un endroit sécurisé, puis éliminés selon le règlement en vigueur.

Les galeries apparentes sur les bois restant doivent être brossées à fond et les autres surfaces nettoyées.

Les traces de peintures anciennes et de saleté doivent également être éliminées avant le traitement pour assurer un traitement de qualité.

Etape 2 : Traitement par injection :

Les pièces de fortes sections (chevron, bastaings, etc.) attaquées doivent être traités par injection :

- les bois résineux ayant une section d'une largeur supérieure ou égale à 100 mm et un ½ périmètre supérieur ou égal à 400 mm ainsi que les bois ronds d'un diamètre supérieur à 300 mm,
- les bois résineux et feuillus en contact avec la maçonnerie et au niveau des encastrement.

Les trous d'injection sont remplis plusieurs fois, à saturation à l'aide d'un équipement adapté.

Etape 3 : Traitement par badigeonnage ou pulvérisation

Les bois préparés doivent être généreusement traités par pulvérisation, au pinceau ou à la brosse avec le **CURATIM IF gel**.

Rendement du badigeonnage ou pulvérisation : 250 g/m² ou 1 L pour 3,3 m²

Attention : Pour les lieux et objets classés monuments historiques, des règles spéciales concernant la lutte contre les infestations d'insectes peuvent s'appliquer.

Respecter les normes et DTU en vigueur

Temps de séchage

72 heures à 15 jours. Les temps de séchage varient en fonction des conditions de température et d'humidité, et de l'essence des bois.

Attendre le séchage complet avant d'appliquer un autre type de finition. Les lieux traités ne doivent pas être réoccupés avant séchage complet du produit.

Nettoyage du matériel

Essuyer le matériel et les équipements (produit non séché) ou utiliser du white spirit.

PRECAUTION D'EMPLOI

Ventiler le local où le produit est utilisé.

Se protéger les voies respiratoires à l'aide d'un masque à cartouche filtrante contre les vapeurs de solvants organiques de type A1 ou A2.

Se protéger les yeux des éclaboussures.

Essuyer les coulures après application du produit.

Les bois ne doivent pas être infestés par des champignons.

Tous usinage du bois après traitement nécessite un nouveau traitement.

Aucun traitement insecticide n'est efficace sur un bois déjà contaminé par des insectes de bois frais (exemple Sirex).

Ne pas appliquer le produit sur du bois qui peut entrer en contact avec les denrées alimentaires.

Ne doit pas être mélangé avec d'autres produits de traitement.

Vider soigneusement les emballages et les rendre inutilisables.

Se référer aux informations disponibles dans la Fiche de Données de Sécurité du produit et aux recommandations de la note intitulée « Produits de Traitement du Bois » de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité, 65 boulevard Richard Lenoir 75011 Paris, France, Téléphone : +33 1 40 44 30 00).

DESCRIPTION DU PRODUIT

Aspect : gel

Couleur : blanc

Solvant : solvant pétrolier

Densité : 0,82-0,86 g/ml

Odeur : quasiment inodore

Point d'éclair : >77°C

pH : entre 5 et 6

Matière active : Perméthrine : 0,35%, Propiconazole : 0,85%, IPBC : 0,40%

Viscosité : > 13 000m Pa.s

Conditionnement : 20 L.

STOCKAGE

Conserver le produit dans les emballages d'origine hermétiquement fermés et hors de la portée des personnes non autorisées, en particulier des enfants.

Ne pas stocker en présence de denrées alimentaires.

Respecter la réglementation concernant la protection de l'environnement.

Conservation : 24 mois en emballage fermé d'origine à l'abri du gel et des fortes chaleurs, 6 mois après ouverture du pot.

REMARQUES GENERALES

Lire la fiche de données de sécurité du produit.

Le produit de traitement contient des substances actives biocides pour le traitement curatif contre les insectes xylophages. N'utiliser qu'aux endroits où la protection des bois est nécessaire.

Une utilisation abusive peut porter atteinte à la santé et à l'environnement.

Le produit ne peut être utilisé que par des personnes compétentes et expérimentées dans le domaine de la protection du bois.

Lors de l'utilisation, porter des vêtements de protections appropriés, des gants et des lunettes de protection.

Ne pas boire, manger et fumer pendant le travail.

NOTICE TECHNIQUE - CURATIM IF Gel

Après le travail, laver soigneusement les mains et le visage à l'eau respectivement avec un détergent approprié.

Lors de l'utilisation respecter en particulier les consignes de sécurité mentionnées sur l'emballage.

Toute utilisation pour un usage non conforme à nos préconisations est strictement déconseillée.

Il convient de respecter les précautions habituelles relatives à l'emploi des produits de préservation du bois.

Pour limiter les risques sur les personnes et l'environnement, suivez ces instructions :

- Toujours respecter les précautions standards hygiéniques.
- Porter des équipements de protection individuelle.
- Prévoir une ventilation adéquate.
- Ne pas inhaler de vapeurs ou de brouillard contenant le produit.
- Ne pas manger, ne pas boire, ni fumer pendant le travail.
- Eviter tout contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas vider dans les égouts. Eviter le rejet dans le sol. Eliminer les déchets dans un site agréé.
- Ne pas mélanger avec d'autres composants.
- Ne pas traiter les bois destinés au contact direct avec les denrées alimentaires.
- Ne pas utiliser en cas de présence de personnes ou d'animaux domestiques.
- Respecter les directives relatives à la protection de la nappe phréatique, des eaux de surface et de l'environnement en générale.

Ces informations ainsi que nos conseils techniques donnés par écrit, oral ou au cours de tests correspondent au niveau actuel de nos connaissances. Leur but est d'informer sur nos produits et leur emploi, mais pas de garantir certaines propriétés des produits ou leur aptitude à un certain emploi. Elles ne représentent ni un mode d'emploi exhaustif, ni une garantie de qualité ou de durabilité. D'éventuels droits de propriété de tiers doivent être pris en considération.

L'utilisation de nos produits sur la base de nos conseils techniques s'effectue en dehors de notre influence et est de la responsabilité exclusive de l'utilisateur. L'utilisateur n'est pas dispensé de contrôler l'aptitude des produits et leurs possibilités d'utilisation pour l'usage prévu.

Pour les produits d'essai, nous ne pouvons garantir un lancement ultérieur de production.

Il revient à la responsabilité du destinataire de nos produits de respecter les lois et conventions existantes. Par ailleurs, les conditions générales de vente dans la version actualisée sont en vigueur.

Utilisez les produits de protection du bois avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

V2019-09